

Communiqué de presse conjoint

Voies navigables de France

Agglomération d'Agen

Agen, le 21 janvier 2025

Une convention de partenariat ambitieuse signée entre Voies navigables de France et l'Agglomération d'Agen pour le développement des activités touristiques du territoire

Cécile Avezard, Directrice générale de Voies navigables de France et Jean Dionis du Séjour, Président de l'Agglomération d'Agen viennent de signer une convention de partenariat pour développer des activités touristiques sur le site portuaire d'Agen et le canal latéral à la Garonne, alors que se déroule à Agen la 7^{ème} édition de [Sloww!, les rencontres du tourisme fluvial et fluvestre](#) organisées tous les deux ans. L'occasion de rappeler à travers ce partenariat la contribution cruciale du fluvial au dynamisme économique des territoires, et à leur transition écologique.

De gauche à droite : Nadine Labournerie, Présidente de l'Office de Tourisme de l'Agglomération d'Agen, Jean Dionis du Séjour, Président de l'Agglomération d'Agen, Cécile Avezard, Directrice générale de Voies navigables de France et Domitien Détrie, Directeur territorial Sud-Ouest de Voies navigables de France



Une convention de partenariat signée entre VNF et l'Agglomération d'Agen

A l'occasion de Sloww!, Cécile Avezard, Directrice générale de VNF et Jean Dionis du Séjour, Président de l'agglomération d'Agen ont signé le mardi 21 janvier 2025 une convention de partenariat relative au développement touristique du site portuaire d'Agen et du canal latéral à la Garonne sur le périmètre de l'agglomération d'Agen.

Ce projet s'appuie sur les atouts emblématiques du territoire : le canal latéral à la Garonne, la Garonne elle-même, et le pont-canal, éléments clés du patrimoine et de l'identité régionale.

Conscients des enjeux stratégiques liés à l'attractivité et à la durabilité, Voies navigables de France et l'Agglomération d'Agen s'associent pour mettre en œuvre un projet ambitieux de développement touristique, portuaire et économique visant à structurer et dynamiser le territoire.

Face aux enjeux stratégiques liés à l'attractivité et à la durabilité du territoire et du domaine portuaire et fluvial, ce partenariat a vocation à avancer sur plusieurs axes prioritaires :

- Promouvoir les mobilités douces pour renforcer les connexions entre les sites.
- Renforcer la présence de la nature en ville, en réponse aux défis environnementaux et climatiques.
- Stimuler une économie innovante et durable autour du canal et du site portuaire.
- Élaborer une vision globale des infrastructures fluviales et fluvestres, centrée sur la qualité des services, l'attractivité touristique et la durabilité.
- Optimiser l'intégration entre l'agglomération et le canal, en créant des interfaces harmonieuses et accessibles.

Agen, la Perle du Midi : un joyau fluvial et touristique au cœur du Sud-Ouest

Idéalement située au cœur du Sud-Ouest, Agen, surnommée « La Perle du Midi » par le poète Jasmin, incarne une terre d'accueil chaleureuse et généreuse, façonnée par ses cours d'eau : le canal des Deux Mers et la Garonne. Forte de 20 kilomètres de voies navigables, de 6 écluses et de son emblématique Pont-Canal, la ville se distingue par son patrimoine architectural exceptionnel et une histoire riche remontant à l'époque gallo-romaine.

Traversée par le célèbre itinéraire du Canal des Deux Mers à vélo, Agen offre une expérience fluviale et fluvestre complète. À l'échelle du bassin Aquitaine-Occitanie, le tourisme fluvial génère 174 millions d'euros de chiffre d'affaires et soutient 1 050 emplois. Le territoire se démarque également par la plus grande flotte de plaisance privée et locative, comptant 2 300 bateaux, ainsi qu'une fréquentation du canal latéral à la Garonne dépassant 1 500 passages par an.

VNF sur le bassin Sud-Ouest, gère plus de 600 kilomètres de canaux et fleuves navigables, s'étendant de l'Atlantique à la Méditerranée. Particulièrement propice aux activités de tourisme fluvial et fluvestre, le territoire attire chaque année plus de 1,5 million de visiteurs français et étrangers. Composé du célèbre canal du Midi, inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que du canal latéral à la Garonne, le canal des Deux Mers et la Garonne navigable offrent de nombreuses activités touristiques. Ces ouvrages raviront les voyageurs en quête d'un tourisme alternatif où priment la (re)découverte d'un patrimoine confidentiel au cœur des territoires ainsi que d'un art de vivre "à la française", respectueux de l'environnement et de la biodiversité.

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement. Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

VNF.fr     

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France
Service Communication

Astrid Le Vern
07 63 73 80 90
Astrid.levern@vnf.fr

Agglomération d'Agen
Directrice de l'économie et de l'aménagement

Christelle Garbino
05 53 69 59 63 / 06 69 72 34 48
christelle.garbino@agglo-agen.fr